

Vous êtes étudiant en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)

Les principales informations sur l'inscription en licence à l'Université Grenoble Alpes (UGA)

Informations sur l'inscription

Pourquoi faut-il s'inscrire à l'université ?

- Depuis 2015, l'inscription en licence à l'université est obligatoire pour les élèves CPGE inscrits dans les lycées publics. Elle est facultative pour les élèves inscrits dans les lycées privés.
- L'inscription se fait dans l'une des universités conventionnées avec votre lycée. Seule l'inscription à l'université ouvre les dispositions établies par la convention
- L'inscription à l'université permet d'obtenir une «équivalence» avec le parcours de licence d'inscription et de se réorienter au cours ou après la CPGE. Elle permet la délivrance d'une carte d'étudiant et l'accès aux services offerts aux étudiants : accès aux bibliothèques universitaires, ressources numériques, services d'orientation... (voir intranet étudiant [LEO](#))

Comment s'inscrire à l'UGA ?

- **Elève en CPGE1** : vous devez vous inscrire en parallèle en 1^{ère} année de licence :
 - vous choisissez votre licence parmi l'[offre de formation de l'UGA](#) ouverte aux élèves CPGE1 de votre filière,
 - vous saisissez votre choix via un questionnaire en ligne sur [le site de l'UGA](#) du **8 au 18 octobre 2024**,
 - après vérification, l'université vous délivre un identifiant de connexion au serveur d'inscription web,
 - vous procédez à votre inscription administrative, déposez vos pièces justificatives et payez vos droits par le web.**Calendrier des inscriptions administratives des CPGE 1 : du 21 novembre au 10 décembre 2024**
- **Elève en CPGE2** : vous devez vous inscrire en parallèle en 2^{ème} année de licence (3^{ème} année si « cube » littéraire):
 - vous choisissez votre licence parmi l'[offre de formation de l'UGA](#) ouverte aux élèves CPGE2 de votre filière,
 - si vous étiez inscrit à l'UGA en 2023/24, vous vous connectez au serveur d'inscription web avec vos identifiants (date de naissance + numéro d'étudiant UGA 2023/24) et procédez à votre inscription administrative en licence (dans un seul parcours) par le web
 - si vous n'étiez pas inscrit à l'UGA en 2023/2024, vous devez procéder à votre inscription administrative par correspondance. Contactez l'Assistance CPGE via le [formulaire de contact](#) en ligne.
 - si vous redoublez la CPGE2 («cube», 5/2) :
 - Cas 1** : vous devez vous inscrire en 2^{ème} année de licence pour les élèves de CPGE scientifique ou économique (dans un autre parcours ou mention si 2^{ème} année validée en 2023/24) et procéder à votre inscription administrative par correspondance. Contactez l'Assistance CPGE via le [formulaire de contact](#) en ligne.
 - Cas 2** : vous devez vous inscrire en 3^{ème} année de licence pour les élèves CUBES de CPGE littéraire. Vous procédez à votre inscription administrative, déposez vos pièces justificatives et payez vos droits par le web.**Calendrier des inscriptions administratives des CPGE2 (et cubes) : du 21 novembre au 10 décembre 2024**

Attention :

- Pour toute régularisation de votre inscription hors du calendrier fixé, vous devrez ~~prendre~~ contacter avec le service scolarité de votre composante de rattachement.
- En application de l'art. D612-29 du Code de l'Education, l'inscription parallèle à l'Université ne sera plus possible au-delà du **15 janvier** de l'année en cours.
- La date-limite des demandes d'annulation d'inscription à l'UGA (démission cursus CPGE) est fixée au **15/01/2025**.

Combien coûte l'inscription ?

- **Dans tous les cas**, vous devez tout d'abord impérativement vous acquitter de la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** sur le site web national (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>) : le montant est de 103 € (exonération du paiement pour les boursiers nationaux).
- Vous devez ensuite régler à l'UGA le montant des droits universitaires 2024-2025 :
 - Etudiant non-boursier national : 175 €
 - Etudiant boursier national : exonération des droits d'inscription (0€)

- Cas particulier des redoublants CPGE2 («Cubes») scientifiques ou économiques se réinscrivant en L2 : exonération des droits d'inscription, par délibération du Conseil d'Administration de l'UGA.

- Le règlement des droits d'inscription s'effectue par paiement sécurisé uniquement par **carte bancaire** pour les inscriptions par le web. En cas d'inscription par correspondance, le paiement s'effectue par virement ou chèque.
- Vous recevrez via votre lycée votre carte d'étudiant et 48h après votre inscription, vous recevrez par mail vos identifiants de connexion à votre intranet étudiant LEO. Le certificat de scolarité sera disponible sur l'intranet dans la partie *mondossierweb*.

Plus d'informations sur la procédure d'inscription sur le [site de l'UGA](#). En cas de problème, contactez l'Assistance CPGE via le [formulaire de contact](#) en ligne.

La validation de l'année en parcours de licence

Comment cela fonctionne-t-il ?

A la fin de l'année universitaire (début juillet), la commission mixte pédagogique réunit les professeurs de CPGE et les professeurs des licences de l'UGA. Ensemble, en application du texte de la convention de la Région académique signé par les parties, ils examinent les dossiers des élèves de CPGE au regard des résultats de l'élève en CPGE et des attendus de la licence d'inscription. La commission mixte transmet au jury de la licence dans laquelle l'élève est inscrit son avis sur la validation de l'année.

Les **jurys de licence** (et eux seuls) prononcent la validation de l'année, ce qui emporte l'attribution de crédits ECTS correspondants, au titre de la licence d'inscription (Licence 1 = 60 ects, Licence 2 = 120 ects, Licence 3 = 180 ects).

Comment savoir si j'ai validé mon année de licence ?

Lorsque la délibération du jury de votre licence d'inscription a eu lieu, l'UGA met à votre disposition les résultats sur [LEO](#), l'intranet étudiant.

Vous retrouverez les identifiants nécessaires à la connexion sur le mail réceptionné 48h après votre inscription.

Informations sur la réorientation

Vous êtes élève CPGE 1ère année et vous envisagez d'arrêter la CPGE pour vous réorienter en cours d'année 2024/2025 en 1^{ère} année de licence à l'UGA

1/ Vous pouvez intégrer la 1^{ère} année de licence dans laquelle vous êtes inscrit :

- au plus tard fin octobre pour suivre les cours du semestre 1
- au plus tard le 15 décembre pour suivre les cours du semestre 2

2/ Vous souhaitez vous réorienter vers une autre licence que celle dans laquelle vous êtes inscrit :

- Vous relevez de la commission de réorientation de l'université : se conformer au calendrier et à la procédure de réorientation sur [le site de l'UGA](#)
- Vous devez compléter et transmettre au plus tard le 5 décembre 2024 un dossier de réorientation

Pour vous accompagner, il est conseillé de prendre contact avec l'Espace d'information Orientation : orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr ou avec le responsable pédagogique de la licence (mention, parcours ou année) que vous souhaitez intégrer.

Vous êtes élève CPGE et vous envisagez d'arrêter la CPGE en fin d'année 2024/2025 pour vous réorienter en licence à l'UGA en 2025/2026

- Dans le cadre de la convention, vous devez déposer une demande de réorientation selon les procédures indiquées sur le site de l'UGA au printemps 2025
- La commission mixte pédagogique réunissant les professeurs des lycées et de l'UGA étudie début juillet les demandes relevant du cadre de la convention CPGE-UGA. Au vu des résultats de l'année, elle formule un avis pour les jurys de licence. L'admission en licence relève du jury de licence après avis de la commission mixte.

Vous souhaitez changer de licence dans le cadre de l'inscription parallèle UGA (poursuite CPGE) en 2025/26

Vous devez déposer, en fin d'année universitaire, une demande de changement d'inscription en suivant les procédures indiquées sur le site de l'UGA au printemps 2025.